



# Compte-rendu - Réunion du bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Layon Aubance Louets

Vendredi 5 avril 2024 à 10h00 – Salle du Conseil  
Locaux de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance  
Thouarcé, BELLEVIGNE-EN-LAYON

## PRÉSENTS/ Excusés

Nb	Représentation au bureau	Nom Prénom - Fonction	Présent	Excusé	Absent
<b>Collège 1 : Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux (13) :</b>					
1	Président de la CLE	<b>M. Jean-Jacques DERVIEUX</b> <i>1er Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets</i>	✓		
4	VP de la CLE représentant le bassin versant de l'Aubance	<b>Mme Brigitte GUGLIELMI</b> <i>Conseillère Départementale de Maine-&amp;-Loire</i>	✓		
	VP de la CLE représentant le bassin versant du Layon aval	<b>M. Olivier VITRÉ</b> <i>Maire de Saint Paul-du-Bois</i>		X	
	VP de la CLE représentant le bassin versant du Layon amont	<b>M. Jacques CONCHON</b> <i>Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets</i>			X
	VP de la CLE représentant le bassin versant du Louet du Petit Louet	<b>M. François PELLETIER</b> <i>Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets</i>		X	
6	Membres du collège 1	<b>Mme Odile GINESTET</b> <i>Vice-Présidente du Syndicat Layon Aubance Louets</i>	✓		
		<b>M. Yannick BENOIST</b> <i>Vice-Président CA Mauges Communauté</i>		X	
		<b>M. Luc-Jean DUGAS</b> <i>Conseiller Communautaire CC Thouarsais</i>		X	
		<b>M. Pascal LAGOGUEE</b> <i>Conseiller communautaire CA du Bocage Bressuirais</i>	✓		
		<b>M. Eric MOUSSERION</b> <i>Vice-Président CA Saumur Val de Loire</i>	✓		
		<b>M. Marc SCHMITTER</b> <i>Président CC Loire Layon Aubance</i>		X	
1	Président de la structure porteuse du SAGE	<b>M. Dominique PERDRIEAU</b> <i>Président du Syndicat Layon Aubance Louets</i>		X	
<b>Collège 2 : Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (5) :</b>					
5	Membres du collège 2	M. le Président de l'association des irrigants Sud Loire Aubance ou son représentant / <b>M. Thierry CHAILLOU</b>	✓		
		M. le Président de la Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant / <b>M. Bernard MERLIN</b>		X	
		M. le Président du Syndicat départemental de Maine-et-Loire de la propriété privée rurale ou son représentant / <b>M. Pierre SOULEZ</b>			X
		M. le Président de l'association pour la Sauvegarde des rives du Layon Moyen et de ses affluents ou son représentant / <b>M. Pierre BENEVILLE</b>	✓		
		M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire ou son représentant / <b>M. Alain LAPLACE</b>		X	
<b>Collège 3 : Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics intéressés (4) :</b>					
4	Membres du collège 3	Mme la Directrice régionale de l'Office Français de la Biodiversité des Pays de Loire ou son représentant / <b>M. Laurent GUILLAUD</b>	✓		
		M. le Directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant / <b>M. Pascal BONIOU</b>	✓		
		Mme la Directrice Régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire ou son représentant / <b>M. François-Jacques CHENAIS</b>		X	
		M. le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire ou son représentant / <b>Mme Line TROUILLARD</b>	✓		
	Invité	<b>M. Jean-Pierre COCHARD</b> VP Syndicat Layon Aubance Louets - Gestion quantitative de la Ressource en eau	✓		



## ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Syndicat Layon Aubance Louets :

- Mme Pascaline BOUQUET, Animatrice SAGE-CLE,

Chambre Agriculture des Pays de la Loire :

- Mr Nicolas PIHEE, Conseiller spécialisé Eau-Irrigation - Service Eau Environnement

**10 membres présents sur les 21 membres que compte le bureau de la CLE.**

## Ordre du jour :

- 1) Adoption du projet de compte-rendu du bureau de CLE du 1<sup>er</sup> mars 2024
- 2) Information sur les derniers avis de CLE émis
- 3) Proposition OJ CLE du 19/04/2024- Présentation OJ CoPIL
- 4) Point d'avancement sur la concertation
- 5) Présentation des différentes gestions collectives pour l'irrigation

## Accueil

Accueil par le Président de la CLE, M. DERVIEUX, lecture des membres excusés.

### 1. Adoption du projet de compte-rendu du bureau de CLE du 1er mars 2024

Le compte-rendu est soumis aux membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau (document envoyé par mail le 05/03/2024).

Aucune observation n'est formulée sur ce compte-rendu, il est adopté à l'unanimité.

### 2. Information sur les derniers avis de CLE émis

Les deux derniers avis sont rappelés, il s'agit de :

- **Dossier de demande d'Autorisation - ICPE : Projet d'augmentation d'activité – Fromagerie de Vihiers**  
Avis émis : le 22/03/2024

Concernant ce dossier, Mme BOUQUET fait part de sa difficulté à émettre un avis sur le rejet des STEP, notamment par manque de connaissances sur le besoin des milieux.

M. GUILLAUD de l'OFB indique que si la STEP ne rejette pas en période d'étiage, c'est que le rejet n'est pas conforme et donc non autorisé. Il ne vaut mieux pas de rejet qu'un rejet qui va dégrader la qualité du cours d'eau.

M. DERVIEUX évoque son souhait que le SAGE soit bien associé lorsqu'il y aura des projets de REUT sur le territoire afin que les conséquences sur les cours d'eau puissent être appréhendées.

M. LAGOGUÉE indique que l'Etat veut renforcer la REUT et des projets devraient donc apparaître sur le territoire.

M. BONIOU de l'AELB indique que la REUT peut-être une fausse bonne idée sur certains territoires, cela doit être étudié au cas par cas.



- **Dossier de demande d'Autorisation environnementale : Contournement des Alleuds – RD 761 Brissac Loire Aubance** - Avis émis le 1<sup>er</sup> mars 2024 (1<sup>er</sup> avis émis le 10/03/2023)  
Pas de remarques particulières sur cet avis

### **3. Proposition OJ CLE du 19/04/2024 - Présentation OJ CoPIL**

#### 3.1 Proposition OJ CLE du 19/04/2024

1. Validation du compte-rendu de la CLE du 15/03/2024,
2. Compte administratif 2023 et budget prévisionnel 2024,
3. Présentation du rapport d'activité,
4. Présentation et validation du plan de communication/sensibilisation « SAGE 2024 ».

M. BONIOU de l'AELB propose d'informer les membres sur le projet de décret relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), à ce titre une consultation du public est en cours jusqu'au 21/04/2024 sur le site :

<https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-relatif-aux-schemas-d-amenagement-a2999.html>

Ce sujet sera ajouté à l'ordre du jour de la CLE.

#### 3.2 Présentation OJ CoPIL

##### **Plénière :**

- 1) Rappel de la démarche et des suites possibles après le diagnostic HMUC (info ZRE, bilan AFOM (Atouts Faiblesses Opportunités Menaces du territoire))
- 2) Présentation du scénario sans projet : scénario de base pour la concertation
- 3) Présentation de la boîte à idées

##### **Groupe de travail :**

- 4) Ateliers

Concernant cet ordre du jour, M. GUILLAUD de l'OFB demande à ce qu'il y ait des experts dans le domaine, car il est difficile pour chaque membre de se positionner sur un scénario. Il est rappelé que lors du précédent CoPIL, il y avait eu beaucoup de questions sur les eaux souterraines et peu de membres en capacité de répondre.

Mme BOUQUET rappelle que le bureau d'étude sera à nouveau présent pour répondre aux questions, le BRGM fait quant à lui bien aussi parti du CoPIL, à voir si M. CHRETIEN pourra se rendre disponible.

M. MOUSSERION élu regrette que le prochain CoPIL ait lieu à la même date que le colloque Réseau Loire Alerte, certains membres ne seront donc pas disponibles.



M. COCHARD élu rappelle qu'en effet l'étude est très axée sur le milieu agricole et cela a généré beaucoup de frustration, mais il rappelle que tous les usages sont concernés. Le travail n'est pas simple et encore moins avec cette année exceptionnelle en quantité d'eau.

M. DERVIEUX élu indique que les territoires avancent à des rythmes différents, on est plutôt en avance, il regrette qu'il n'y ait pas de concertation entre les territoires qui sont dans le même cas que le SAGE Layon Aubance Louets (sursoit classement ZRE).

M. LAGOGUÉE élu indique qu'il suit trois études HMUC en parallèle sur des territoires voisins, il indique que celle-ci est celle qui a été le moins poussé, il regrette que l'évolution climatique n'ai pas été plus prise en compte.

Les études suivies sont sur le Thouet et sur la Sèvre Nantaise, sur la Sèvre Nantaise, il s'agit de l'INRAE qui réalise l'étude.

M. BONIOU de l'AELB rappelle que l'étude ne concernait pas les volumes prélevables en période de basses eaux, d'où le fait que le travail soit moins poussé sur les débits biologiques. Pour répondre au questionnement de M. DERVIEUX élu, concernant les autres territoires, M. BONIOU informe qu'ils avancent aussi, aucun n'est à l'arrêt cependant aucune décision n'est prise. En effet, à ce jour, nous sommes en attente des décisions sur la simplification agricole suite à la crise agricole. Il indique qu'il faudra faire de la pédagogie lors des réunions pour aider la prise de décisions. Il rappelle que l'étude est non figée, il manquera toujours des données, il faut faire avec les données que l'on possède à ce jour.

M. MOUSSERION élu rejoint l'avis de M. LAGOGUÉE élu sur sa déception face aux résultats de l'étude, il trouve qu'il y a un manque d'informations pour prendre des décisions qui ont des conséquences importantes sur le territoire. Il a l'impression que l'on condamne le milieu agricole, il regrette que l'évaporation climatique liée à la hausse des températures n'est pas été prise en compte, sur d'autres études, l'évaporation est le premier usage de l'eau (et non l'agriculture qui arrive en 3<sup>ème</sup>).

M. DERVIEUX élu rappelle qu'il est membre de la CLE depuis 1995, à cette époque il y avait aussi des données manquantes, mais cela ne nous a pas empêché d'avancer même avec le manque de données scientifiques. Cette étude révèle des faiblesses et permettra d'approfondir la connaissance dans les années à venir.

M. MOUSSERION élu évoque l'exemple de la STEP de SAUMUR, aujourd'hui elle rejette 1.2 millions d'eau par an dans la Loire. Sur l'Authion, il manque ce même volume pour satisfaire tous les usages agricoles. Une étude de REUT n'est pas à écarter dans les années à venir. A ce jour, ce n'est qu'une idée aucune décision/étude n'a été prise.

M. BONIOU de l'AELB, indique qu'il s'agit d'un choix politique de favoriser le milieu agricole ou de privilégier l'approvisionnement de la Loire.

M. LAGOGUÉE élu indique qu'il faudra faire de la vulgarisation et de la pédagogie pour les



présentations à venir dans l'objectif de permettre les décisions.

M. MOUSSERION élu indique que l'horizon de 20-30 ans est trop loin. Mme BOUQUET lui réponds qu'il s'agit d'un délai pour permettre de calculer les impacts socio-économiques, il ne s'agit pas de la durée du PTGE. L'exemple de la plantation de haies est expliqué, il faut du temps pour avoir un effet sur l'environnement et donc un retour sur investissement.

M. COCHARD élu, revient sur cette année exceptionnelle en eau, qui aurait pu permettre de faire des réserves pour plusieurs années si on avait eu des réserves.

Mme GUGLIELMI demande de quelles réserves parle t'on : bassines ? il lui est répondu toutes possibilités de réserves confondues.

M. BONIOU de l'AELB rappelle que les réserves nous les avons, ce sont les nappes souterraines et les zones humides.

M. COCHARD élu indique qu'il a eu la chance d'assister à une conférence au Ministère, il indique que l'Etat bénéficie de nombreuses données sur le changement climatique, il a déjà anticipé des mouvements migratoires sur le territoire, par exemple du Sud de la France vers les Pays de Loire. Il devrait y avoir jusqu'à +4°C en 2050 puis une stabilisation ensuite.

#### **4. Point d'avancement sur la concertation**

Pas de remarques particulières sur ce sujet

#### **5. Présentation des différentes gestions collectives pour l'irrigation**

M. Nicolas PIHEE de la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire a été invité pour présenter les différentes gestions collectives possibles pour les irrigants (demande du bureau de CLE d'être mieux informé sur ce point).

#### **Présentation d'un tableau de comparaison des différentes gestion collectives**

##### Questions-réponses :

Les PAT sont parfois contradictoires, puisque l'on veut du local mais on ne peut plus installer de maraicher.

Il est rappelé que dans la gouvernance d'une OUGC toutes les filières sont représentées y compris le maraichage, chaque nouvelle demande est étudiée, les volumes ne sont pas réservés à une catégorie agricole, l'objectif est le partage.

Toutefois, il est rappelé que sur les territoires en tension, en effet, l'installation n'est pas favorisée, l'eau est plutôt réservée pour le maintien des activités existantes.

Est-ce que la gestion collective concerne les eaux souterraines : non uniquement les prélèvement superficiels (volumes disponibles uniquement pour les eaux superficielles)

Combien de temps dure une autorisation de prélèvement ?



Les anciennes n'ont pas durées, les nouvelles sont en général de 10 ans.

Pour la gestion collective, les volumes octroyés sont basés sur les volumes comptabilisés en sortie de réserves d'eau et non lors du prélèvement dans les cours d'eau.

En effet, le calcul pour la gestion collective est un peu différent du prélèvement hivernal, on comptabilise l'usage en période estivale.

Après la présentation du tableau de comparaison, le parallèle est fait avec les résultats de l'étude HMUC.

M. PIHEE rappelle qu'une réduction de la moitié des prélèvements ne va pas faire augmenter de façon significative les débits des cours d'eau. Il rappelle que lors du Cotech du 16 février 2024, la Chambre avait demandé qu'une gestion collective soit étudiée, extrait CR Cotech :

**La CAR PDL demande qu'un scénario « gestion collective » avec le nombre de jours prélevables pour un débit plancher égal au module soit présenté.** Les autres acteurs signalent que même en gestion collective, il n'y a **pas de garantie** actuellement que les prélèvements soient suffisamment contrôlés pour permettre de ne pas descendre en dessous du débit plancher. Un scénario « gestion collective » pourrait être étudié ultérieurement avec le modèle GARDENIA (hors étude HMUC actuelle) sous réserve d'une méthodologie bien définie, et sur décision du COPIL.

Cette possibilité de gestion collective n'a pas été évoqué lors du précédent CoPIL du 15 mars 2024, elle devra être évoquée au CoPIL du 19/04/2024. En effet, sans volumes supplémentaires octroyés lors d'une gestion collective par rapport à une gestion individuelle, il semble difficile de rallier les irrigants.

M. CHAILLOU représentant de l'association des irrigants de l'Aubance, rappelle que la gestion collective a de nombreux avantages, mais qu'elle est plus aisée lorsque le territoire n'est pas en tension sur l'eau.

M.DERVIEUX élu conclu cette réunion en informant les membres que le syndicat a obtenu une DIG pour plusieurs années pour réaliser des travaux sur les cours d'eau, cela est indispensable pour faire des travaux dans des propriétés privées.

